

CONTRÔLE SUR PIECES DE LA MAISON DE RETRAITE NOTRE DAME

Décembre 2024

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	Prescription_01	Finaliser le projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF	12 mois	projet d'établissement
Ecart_02	1 - Gouvernance	Prescription_02	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) en matière de composition du conseil de la vie sociale .	6 mois	Décision instituant le CVS
Echarts_03 et 04	1 - Gouvernance	Prescription_03	Compléter le règlement de fonctionnement et le faire par l'instance compétente de l'organisme gestionnaire et le soumettre à la consultation du CVS et des représentants des personnels afin de le mettre en conformité avec la réglementation (articles R311-33 à R311-37 et L311-7 et R311-33 du CASF).	6 mois	règlement de fonctionnement

Ecart_05	1 - Gouvernance	Prescription_04	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur
Remarques_05, 06 et 07	3 - Gestion des risques	Prescription_05	Améliorer le dispositif de gestion des risques en : <ul style="list-style-type: none"> - mettant en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des événements indésirables formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS, - mettant en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS . - formalisant le dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS. 	12 mois	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des événements indésirables - Dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations - Dispositif d'analyse des pratiques professionnelles

Ecarts/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu
Remarques_01 et 02	1 - Gouvernance	Recommandation_01	Procéder à la mise à jour de la fiche de poste du médecin coordonnateur et la compléter en intégrant l'ensemble des missions de médecin-coordonnateur telles que listées à l'article D312-158 du CASF.
Remarque_03	1 - Gouvernance	Recommandation_02	Elaborer une fiche de poste nominative pour l'IDEC afin de fixer clairement les missions de celle-ci.
Remarque_04	2 -Ressources Humaines	Recommandation_03	S'inscrire dans une démarche proactive pour renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents la nuit, en interne ou en vous appuyant sur un dispositif mutualisé déjà existant ou en mettant en place un dispositif mutualisé ad hoc avec d'autres EHPAD.